

Questions politiques sociales : la Caisse des Dépôts consacre une étude à l'évolution de la place des femmes dans les conseils municipaux lors des élections de 2020

Paris, 16 septembre 2025

Afin d'éclairer les débats sur les questions sociales, la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts produit des statistiques et des analyses sur l'ensemble de ses champs d'action. Dans le cadre de la série « [Questions politiques sociales](#) » (QPS), elle publie aujourd'hui [le QPS – Les études n°45](#), consacré à l'évolution de la place des femmes dans les conseils municipaux à l'occasion du scrutin de 2020 ; une étude réalisée par Marie Gaudier, Philippe Micallef et Laurent Soulat. Alors que l'obligation de listes paritaires sera étendue aux communes de moins de 1 000 habitants lors du prochain scrutin en mars 2026, cette étude vise à mesurer le niveau de représentation des femmes, 25 ans après les premières lois sur la parité.

« L'analyse des élections municipales de 2020 révèle une progression supérieure à 2 points de la représentation des femmes au sein des conseils municipaux par rapport à la mandature précédente, avec une moyenne nationale de 41,5% d'élues. » indique **Marianne Kermoal Berthomé**, directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

La parité au sein des conseils municipaux progresse : plus de 2 élus municipaux sur 5 sont des femmes mais cette proportion varie selon les responsabilités exercées

En avril 2021, la France comptait 505 700 élus municipaux, dont **41,5 % de femmes**, soit une **augmentation de 2,3 points** par rapport au mandat précédent. Cependant, cette proportion varie selon les responsabilités exercées. Les femmes représentent ainsi 17,5 % des maires, 36,4 % des adjoints aux maires, 40,9 % des conseillers municipaux indemnités et 45,8 % des conseillers non indemnités. Elles progressent d'environ 2 points par rapport à la fin de la mandature précédente dans toutes les catégories d'élus, sauf pour les conseillers indemnités (seulement +0,2 point).

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les seules où les contraintes de parité s'appliquent jusqu'à aujourd'hui, les femmes représentent 48,4% de l'ensemble des élus : 18,9% des maires, 48,3% des adjoints aux maires et 50,4% des conseillers municipaux. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, non soumises à la parité, la part des femmes est plus faible, puisqu'elle atteint 37,6 % de l'ensemble des élus municipaux.

La féminisation des conseils municipaux lors du scrutin de 2020 s'explique notamment par un meilleur accès des femmes nées après 1965 à la fonction d'élu municipal. La féminisation des conseils municipaux doit ainsi beaucoup au remplacement progressif des générations plus anciennes – où la part des femmes était relativement faible - par des élus de nouvelles générations pour lesquelles l'implication des femmes dans la vie municipale est plus forte.

Des élues municipales en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins

Les femmes élues sont dans l'ensemble plus jeunes que leurs homologues masculins, avec un âge moyen de 49,9 ans contre 52,2 ans pour les hommes. Cet écart est à relier à un plus grand investissement des hommes que des femmes en toute fin de carrière et au moment du passage à la

retraite : on observe chez les premiers un pic de représentation dans les conseils municipaux entre 59 et 62 ans. Rien de tel n'est observé chez les femmes où le nombre d'élues se réduit après 57 ans.

Des spécificités régionales

Si la part des femmes est plus importante dans les conseils municipaux des départements franciliens, des Bouches-du-Rhône et du Rhône ; elles sont en revanche moins présentes dans les départements de l'est de la Bourgogne Franche-Comté et des départements du Grand Est (hors Alsace et Moselle). Ce constat s'explique notamment par la proportion très variable de communes de moins de 1 000 habitants (dans lesquelles les contraintes de parité ne s'appliquent pas) d'un département à l'autre. Pour autant, même en se restreignant aux seules communes de moins de 1 000 habitants des disparités significatives subsistent entre départements, avec une proportion de femmes plus élevée dans les conseils municipaux de l'Île de France, de la vallée du Rhône, du littoral méditerranéen et d'un grand arc occidental, allant de la Bretagne à la Nouvelle-Aquitaine.

Méthodologie de l'analyse

Les analyses des trajectoires des élus se fondent sur le rapprochement des données du répertoire national des élus (RNE) disponibles en libre accès et fournies par le ministère de l'Intérieur. Ces données sont enrichies par les données de l'Ircantec, le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques, opéré par la Caisse des Dépôts. L'analyse des résultats des élections municipales de 2020 s'appuie sur la base RNE d'avril 2021 ; la situation avant élection s'appuie, elle, sur la base du RNE de janvier 2020. La mobilisation des données de l'Ircantec permet de distinguer les conseillers municipaux indemnisés des conseillers municipaux non indemnisés mais aussi de connaître le nombre de mandats précédents exercés comme élu indemnisé.

La publication « Questions politiques sociales – Les études : évolution de la place des femmes dans les conseils municipaux lors des élections de 2020 est disponible en cliquant [sur ce lien](#).

Les publications Questions politiques sociales (QPS) de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts se déclinent en trois collections distinctes : QPS-Les études, QPS-Les brèves et QPS-Les cahiers.

QPS – Les études a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle. Cette collection est complétée par QPS – Les cahiers qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et QPS – Les brèves qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques.

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, ainsi que le grand âge et la santé. Au service de près de 70 fonds et partenaire privilégié de 55 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr

in f   

Contact presse

Groupe Caisse des Dépôts : Anne-Lise LUCAS – anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr – 06 83 78 09 28